

Charte « Famille d'Accueil »

Qui sont les « familles d'accueil » ?

- ⇒ Des couples désireux de permettre l'ouverture à d'autres cultures, pour leurs enfants
- ⇒ Des familles qui souhaitent une présence « jeune et dynamique »
- ⇒ Des couples retraités (proposant une ou deux chambres dans leur appartement)

Le Pôle International rencontre très régulièrement les familles qui sont sélectionnées avec le plus grand soin sur certains critères, définis, en accord, avec les familles d'accueil :

Les critères de sélection :

- * La chambre réservée à l'étudiant (e) dans l'appartement, son confort et sa bonne situation géographique
- * La motivation de la famille pour accueillir un étudiant(e) international à son domicile
- * La volonté d'échange et de partage d'une culture différente
- * La capacité à s'impliquer dans cet échange

Le plus : l'expérience :

Les familles d'accueil, pour la plupart d'entre elles, ont déjà une expérience importante en matière d'accueil.

Depuis des années, de véritables liens se tissent lors des séjours avec leurs hôtes et souvent les familles d'accueil restent en contact avec les étudiant(e)s, après leur départ. L'hébergement en demi-pension dans une famille permet de tirer un avantage certain de la pratique de la langue et de la culture française.

L'accueil, la convivialité et l'implication des familles pour rendre le séjour de l'hôte, le plus agréable possible, sont les critères d'éthique exigés, pour toutes ces familles : une volonté de communiquer, une représentation positive de l'accueil en France.

La chambre :

L'appartement ou la maison des familles sont le plus souvent de 3, 4 ou 5 pièces comprenant une chambre individuelle privée pour un(e) étudiant(e).

La chambre doit disposer :

- d'un lit
- d'un placard de rangement
- d'un bureau ou d'une « table bureau »
- d'une ou de plusieurs chaises
- d'un chevet
- d'un miroir

La salle de bain :

La salle de bain est le plus souvent commune mais elle peut être privée